

## CE QUE L'EMAS APORTE

- ➔ Une capacité de réaction rapide aux problèmes de sécurité rencontrés par les EPLE et les écoles.
- ➔ Un regard extérieur favorisant l'apaisement et l'analyse de situation.
- ➔ Des compétences diversifiées des personnels de l'Education nationale et des professionnels de la sécurité.
- ➔ Une expertise en matière de prévention et de lutte contre tous types de violences en milieu scolaire : harcèlement, conduites addictives...
- ➔ Une expertise en matière d'évaluation des risques humains et de résolution de situation critique : violences physiques, verbales, intrusion...

## MODE DE FONCTIONNEMENT

### 1) FAITS ÉTABLISSEMENT

L'EMAS assure le suivi et l'analyse des remontées d'incidents via l'application " FAITS ETABLISSEMENTS "

### 2) MODALITÉS D'INTERVENTION

L'équipe mobile intervient sous l'autorité du recteur :

- sur proposition du conseiller sécurité du recteur
- sur proposition du de l'IA-DASEN ou de l'IEN CCPD
- sur demande du chef d'établissement

### 3) RESPONSABILISATION DURANT UNE INTERVENTION

L'équipe mobile agit sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement. Elle opère en étroite liaison avec le correspondant scolaire Police ou Gendarmerie.

### 4) CONFIDENTIALITÉ

L'EMAS apporte une aide extérieure, ponctuelle et ciblée, sur des questions et des problématiques relatives à la prévention et à la gestion de la violence en milieu scolaire.

## CONTACTS

**Alain Many** Conseiller Sécurité du recteur  
alain.many@ac-montpellier.fr

**Alain Soual** (Aude)  
alain.soual@ac-montpellier.fr

**Jean-Yves Sauli** (Gard)  
jean-yves.sauli@ac-montpellier.fr

**Jean-Marc Delhommeau** (Hérault)  
Jean-Marc.Delhommeau@ac-montpellier.frr

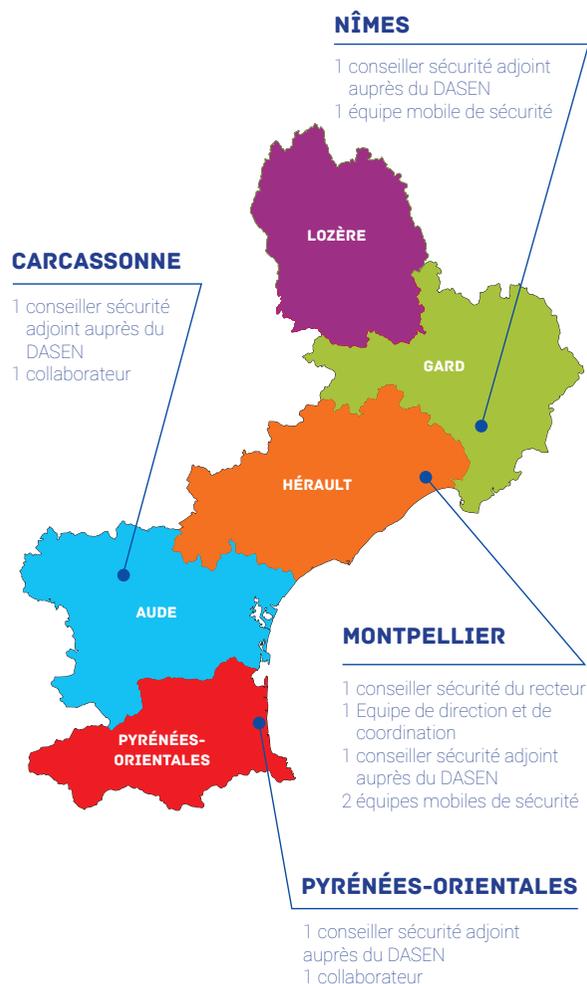
**Thierry Sorg** (Pyrénées Orientales)  
thierry.sorg@ac-montpellier.fr

## ÉQUIPE MOBILE ACADÉMIQUE DE SÉCURITÉ

Ressource humaine dédiée à la prévention de la violence en milieu scolaire, l'EMAS contribue, avec l'ensemble de la communauté éducative, à l'amélioration du climat scolaire pour une école sereine et citoyenne. Elle se place ainsi au service de la réussite des élèves dans une école bienveillante et protectrice.

## ORGANISATION ACADÉMIQUE

L'EMAS est rattachée fonctionnellement à la DV4E et participe aux travaux du groupe académique de climat scolaire (GACS) et du comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CAESC).



### PRÉVENTION

- Sensibiliser les élèves aux problèmes du harcèlement entre pairs et du cyber-harcèlement.
- Sensibiliser les élèves sur les risques liés aux conduites addictives : alcool, drogues.
- Assurer la mise en place des enquêtes locales de climat scolaire, (ELCS), leur passation, leur analyse, leur restitution et la mise en place des actions.

### SÉCURISATION

- Assurer ponctuellement la protection et la sécurité des personnels, des élèves et des biens dans les établissements scolaires et à leurs abords immédiats.
- Contribuer à préserver la continuité de l'action éducative dans les établissements et les écoles pendant les périodes de tensions.
- Aider le chef d'établissement ou le directeur d'école à réaliser puis à actualiser le diagnostic de sécurité partagé et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), en collaboration avec les partenaires.

## CHAMPS D'ACTION

### ACCOMPAGNEMENT

- Apporter aide, conseil et information aux équipes de direction, pédagogiques et éducatives, dans le cadre de la vie scolaire et de la prévention de la violence et du harcèlement.
- Prendre en charge l'accompagnement des victimes, personnels et/ou élèves (ex : dépôt de plainte).
- Informer les personnels de l'EN victimes sur les suites juridiques de leur dépôt de plainte et leurs droits en matière de protection fonctionnelle.
- Gérer les appels du numéro vert académique Stop Harcèlement, assurer la transmission des signalements vers les référents départementaux et académique.

### FORMATION

- Former les équipes du 1er et du 2nd degré à la gestion d'une situation critique.
- Coordonner si besoin des actions de partenariat avec la Police, la Gendarmerie et la Justice.
- Assurer la formation initiale et continue des Assistants de Prévention et de Sécurité (APS).
- Participer à la formation des élèves "Ambassadeurs" dans le cadre de la lutte contre le harcèlement.